

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 11 AVRIL 2023

Rapport de Madame Véronique MARCOT, Vice-Présidente

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET GENERAL

Le budget de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est réparti entre un budget général et ses désormais neuf budgets annexes hors TVA (suite à la fusion des budgets DSP et régie en Eau et Assainissement), représentant en cumulé 215 millions d'euros.

Pour le budget général, le budget primitif 2023 s'équilibre à hauteur de 94 792 198 € pour la section de fonctionnement, soit une augmentation de 6,75 % par rapport à 2022, et 38 529 098 € en investissement.

La construction du budget a été réalisé dans un contexte compliqué et difficile avec, comme évoqué lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires :

- Une inflation prévisionnelle 2023 de l'ordre de +6%,
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz estimée à +120% en 2023,
- l'évolution des taux d'intérêt,
- l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT, dégel du point d'indice, SEGUR de la santé, SMIC...) de +8% à effectif constant.

Malgré cela, grâce à différents éléments (avec notamment, nous le verrons ultérieurement, une forte dynamique de la fiscalité et des compensations de fiscalité), ainsi que des efforts de gestion demandés aux services, nous avons pu aboutir à :

- Intégrer une augmentation de près de 32 % sur les fluides dans les équipements (électricité, gaz et chauffage) avec 2 599 850 € au BP 2023 (contre 1 973 503 € au CA 2022) :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
<b>Energie Electricité</b>	970 391 €	884 669 €	812 458 €	1 260 450 €	1 942 700 €
<b>Chauffage urbain</b>	487 860 €	432 246 €	437 210 €	713 053 €	657 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 458 251 €</b>	<b>1 316 915 €</b>	<b>1 249 668 €</b>	<b>1 973 503 €</b>	<b>2 599 850 €</b>

- La constitution d'une réserve de fonctionnement de 497 457 € ;
- Un virement à la section d'investissement de 4 995 000 € (similaire à 2022) ;
- La constitution d'une réserve d'investissement de 305 000 €.

\* \* \* \* \*

En section de fonctionnement, nos recettes réelles s'établissent ainsi à 93 122 039 € avec la reprise du résultat, et se décomposent comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>
Produit des contributions directes	16 323 198 €
Fraction de TVA (compensation Taxe d'Habitation)	21 450 000 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	7 165 976 €
Fiscalité indirecte	11 069 340 €
Taxe GEMAPI	642 600 €
Fiscalité transférée (TEOM, taxe de séjour) + redevance d'enlèvement des ordures ménagères + AC négatives	11 312 572 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10 051 512 €
Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)	1 157 024 €
Recettes des services (équipements sportifs, culturels, social et de loisirs)	2 725 420 €
Autres recettes (subventions, CAF, produits exceptionnels...)	7 276 195 €
Atténuation de charges (chap 013)	209 300 €
Filet de sécurité inflation 2023	300 000 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté 2022	3 438 902 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>93 122 039 €</b>
Amortissements et opérations d'ordre	1 670 159 €
<b>TOTAL BP 2023</b>	<b>94 792 198 €</b>

## Concernant les recettes de fiscalité et les dotations :

L'exercice 2023 est marquée par la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) remplacée par une compensation de l'Etat assise sur deux composantes :

- Une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Une part variable basée sur la dynamique de la fraction de TVA au niveau national. Cette fraction sera affectée en partie à un « Fonds national d'attractivité économique des territoires » dont les modalités de répartition ne sont pas connues à ce jour.

La CVAE attendue en 2023, notifiée par les services fiscaux, s'élève à 7 165 976 € et retrouve son niveau d'avant crise COVID.

La fiscalité directe (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières et CFE) augmente mécaniquement par la revalorisation des bases fiscales de 7,1 % en 2023.

Comme évoqué par Monsieur le Président, le budget primitif a été construit avec une recette supplémentaire d'environ 580 000 € générée par l'augmentation du taux de CFE (le taux de CFE passerait ainsi de 22,88% à 24,22%, soit +1,34 points).

On rappellera que la suppression de la CVAE viendra très largement compenser pour les entreprises cette augmentation. A noter par ailleurs que les établissements industriels bénéficient depuis 2020 d'exonérations de CFE et de Taxe Foncière dans le cadre de la baisse des impôts de production initiée par le gouvernement. A ce titre, la CAE a perdu en 2021 : 25,14 M€ de bases fiscales représentant 4,15 M€ de produit de fiscalité exonérés pour les établissements industriels et compensés par l'Etat.

Les produits de fiscalité et des dotations évolueraient de la façon suivante :

	CA 2022	BP 2023	Evolution €	Evolution %
Fiscalité directe hors CFE (TF, TH sur les résidences secondaires)	5 478 508 €	5 822 513 €	344 005 €	6,28%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	9 375 886 €	10 500 685 €	1 124 799 €	12,00%
Fraction TVA pour perte TH	19 857 573 €	21 450 000 €	1 592 427 €	8,02%
CVAE	6 040 823 €	7 165 976 €	1 125 153 €	18,63%
Fiscalité indirecte (TASCOM, IFER, FNGIR, DCRTP, FDPTP)	5 977 787 €	5 985 732 €	7 945 €	0,13%
<b>TOTAL</b>	<b>46 730 577 €</b>	<b>50 924 906 €</b>	<b>4 194 329 €</b>	<b>8,98%</b>

TASCOM = taxe sur les surfaces commerciales

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FNGIR : fonds national de garantie de pertes individuelle de ressources (réforme TP)

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

La Dotation Globale de Fonctionnement se décompose entre la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Pour la CAE, elle s'élèvera en 2023 à :

	CA 2022	BP 2023	Evolution(€)	Evolution (%)
Dotation d'intercommunalité	3 861 603 €	3 835 512 €	-26 091 €	-0,68%
Dotation compensation	6 252 256 €	6 216 000 €	-36 256 €	-0,58%
<b>TOTAL</b>	<b>10 113 859 €</b>	<b>10 051 512 €</b>	<b>-62 347 €</b>	<b>-0,62%</b>

La baisse de la DGF est liée à la baisse de notre population (-791 habitants).

\* \* \* \* \*

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elles à 94 792 198 € :

	BP 2023
<b>Atténuation de produits</b>	<b>37 657 985 €</b>
Dont :	
Versement des attributions de compensations	26 480 000 €
Reversement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 624 985 €
Reversement de la Taxe de séjour	352 000 €
<b>Charges à caractère générale</b>	<b>12 183 560 €</b>
Dont :	
Energie-Electricité	1 942 700 €
Chauffage urbain	657 150 €
Réserve de fonctionnement	497 457 €
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>21 564 620 €</b>
Dont :	
Charge de personnel	19 413 261 €
Mutualisation de services avec les Communes membres	2 151 359 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>14 130 852 €</b>
Dont :	
Versement de la contribution au SDIS	3 700 349 €
Reversement de la Redevance d'enlèvement des OM au SICOTRAL	393 000 €
Subventions versées aux associations	2 310 978 €
Déficit des budgets annexes	1 590 000 €
<b>Charges financières (intérêts d'emprunts, frais bancaires...)</b>	<b>905 435 €</b>
<b>Charges exceptionnelles (titres annulés, prix, assurances...)</b>	<b>12 700 €</b>
<b>Amortissement et opérations d'ordre</b>	<b>3 342 046 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 995 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94 792 198 €</b>

La structure de nos dépenses réelles de fonctionnement est marquée par les reversements de fiscalité (taxe sur les ordures ménagères et redevance des ordures ménagères, taxe de séjour ou attributions de compensation), qui constituent les principaux postes de dépenses pour un total de 37 657 985 €, soit près de 40 % de nos dépenses de fonctionnement (montant qui ne fait donc que “transiter” par la CAE).

Les attributions de compensation seules s’élèvent à 26 480 000 €, soit 28 % des dépenses de fonctionnement (soit 234 € par habitant contre 147 € par habitant en moyenne nationale).

Les charges à caractère générale (chapitre 011) s’établissent à 12 183 560 € (contre 9 715 276 € réalisés en 2022).

Concernant l’augmentation des coûts de l’énergie, le compte 60612 a été augmenté prévisionnellement de + 682 250 €, en intégrant des économies (estimées à 180.000 €) liées aux travaux dans nos équipements, à la production de nos panneaux photovoltaïques ou encore aux effets de l’opération « l’Agglo baisse ses consos » :

	CA 2022	BP 2023	Evolution €	Evolution %
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 260 450,00	1 942 700,00	682 250,00	54,13%
60613 CHAUFFAGE URBAIN	713 053,00	657 150,00	-55 903,00	-7,84%
Total Dépenses	1 973 503,00	2 599 850,00	626 347,00	31,74%

\* \* \* \* \*

Des études subventionnées sont également prévues à hauteur de 338 865 € avec notamment :

Intitulé	Dépense (€)
Etude GEMAPI sur les zones humides	100 000 €
Etudes revitalisation avec les Communes	50 000 €
Etude Santé	42 000 €
Etude Hébergement	40 000 €
Etude optimisation de l’éclairage des ZAE et bâtiments sportifs	24 000 €
Plan de gestion adaptation au changement climatique	20 000 €
Etude plateforme biomasse	18 500 €
Etude continuité écologique	8 000 €

\* \* \* \* \*

Le budget ressources humaines (hors mutualisations), de 19 413 261 €, est en hausse de 10,93 % vis-à-vis du réalisé 2022.

Des recrutements pour renforcer nos services et développer de nouvelles actions sont envisagés, avec de nombreux postes financés et des recettes totales prévues à hauteur de 1 291 223 €.

En coût net, l'évolution est de 9,44 % :

	Coût RH	Recettes RH	Coût net	Evolution
CA 2022	17 500 338 €	941 564 €	16 558 774 €	
BP 2023	19 413 261 €	1 291 223 €	18 122 038 €	9,44 %

Concernant ce coût net, on notera essentiellement le GVT (glissement vieillesse technicité) de l'ordre de +3,5 %, l'effet point d'indice / SMIC de +4,5 %, et l'évolution des services (équipe stades, structuration des services, moyens généraux, Micro-folies,...).

A noter qu'une partie de la réserve de fonctionnement est prévue dans l'éventualité de la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires en 2023 à hauteur de 300 000 €.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous recense les principaux équipements et services communautaires hors masse salariale (ventilation analytique uniquement possible lors du CA) :

Direction Service	Dépenses BP 2023 (hors masse salariale)	Recettes BP 2023	Coût net
<b>COMMUNICATION</b>			
COMMUNICATION	210 900 €	13 000 €	197 900 €
<b>CULTURE</b>			
POLE CULTURE	400 000 €	45 000 €	355 000 €
ORCHESTRE PROFESSIONNEL	84 285 €	28 500 €	55 785 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	637 055 €	318 000 €	319 055 €
ECOLE DE MUSIQUE THAON LES VOSGES	14 835 €	23 000 €	-8 165 €
BIBLIOTHEQUE THAON LES VOSGES	22 010 €		22 010 €
MEDIATHEQUE XERTIGNY	12 450 €	1 450 €	11 000 €
CONSERVATOIRE GAUTIER EPINAL	107 760 €	215 400 €	-107 640 €
<b>DEVELOPPEMENT ECQ</b>			
SERVICE ACTIONS VERS L'EMPLOI (CLAUSES INSERTION)	9 936 €	167 000 €	-157 064 €
FABRIQUE ENTREPRENDRE	132 800 €	179 848 €	-47 048 €
FERME ORY LES VOIVRES	39 850 €	5 800 €	34 050 €
LA BOETE DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT	31 050 €		31 050 €
HOTEL INNOVATION BOIS	360 540 €	90 900 €	269 640 €
<b>PETITE ENFANCE</b>			
CRECHE PREMIERS PAS GOLBEY	74 890 €	580 000 €	-505 110 €

CRECHE PETITS CROCO XERTIGNY	46 640 €	315 000 €	-268 360 €
CRECHE LOUPIOTS DINOZE	324 560 €	294 400 €	30 160 €
CRECHE SUCRE ORGE POUXEUX	282 160 €	258 000 €	24 160 €
CRECHE COCCINELLE CHARMES	646 160 €	535 000 €	111 160 €
PPE CRECHE EPINAL	172 330 €	1 170 000 €	-997 670 €
CRECHE FAMILIALE	11 150 €	465 000 €	-453 850 €
RPE (ex RAM)	35 225 €	310 000 €	-274 775 €
CRECHE PAIN D EPICES DEYVILLERS	311 300 €	294 000 €	17 300 €
CRECHE LES DOUDOUS THAON LES VOSGES	74 770 €	605 001 €	-530 231 €
CRECHE POUSS POUSETTE EPINAL	92 000 €	30 000 €	62 000 €
CRECHE BOUT CHOU EPINAL	106 000 €	26 000 €	80 000 €
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>			
CENTRE D'ETUDES JURIDIQUES	68 760 €		68 760 €
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE	892 680 €		892 680 €
CROUS	151 100 €	55 000 €	96 100 €
AGSU	215 000 €	20 000 €	195 000 €
ENSTIB	214 268 €		214 268 €
CESS	45 000 €		45 000 €
<b>HABITAT</b>			
AGV EPINAL	159 800 €	81 940 €	77 860 €
AGV GOLBEY	79 700 €		79 700 €
AGV THAON LES VOSGES	178 400 €		178 400 €
<b>SOCIAL</b>			
CENTRE HERBERGEMENT URGENCE	5 430 €	25 000 €	-19 570 €
PORTAGE DE REPAS	29 150 €	26 500 €	2 650 €
POLITIQUE DE LA VILLE	32 990 €	9 900 €	23 090 €
SUIVI RSA	3 060 €	135 000 €	-131 940 €
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>			
PISCINE CHAPELLE AUX BOIS	24 870 €	7 000 €	17 870 €
STADE DE LA COLOMBIÈRE EPINAL	116 650 €		116 650 €
PISCINE CHARMES	14 320 €	9 000 €	5 320 €
STADE ARCHETTES	15 050 €		15 050 €
STADES THAON LES VOSGES	117 420 €		117 420 €
STADES CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	11 470 €		11 470 €
STADES CHAVELOT	15 170 €		15 170 €
STADES SOBA EPINAL	40 350 €		40 350 €
STADES NOMEXY	41 700 €		41 700 €
STADE MORIVILLE	9 150 €		9 150 €
STADE PADOUX	22 350 €		22 350 €
STADE PORTIEUX	11 670 €		11 670 €
STADE URIMENIL	16 640 €		16 640 €
STADE UZEMAIN	7 300 €		7 300 €
STADE VINCEY	19 300 €		19 300 €
STADES XERTIGNY	52 805 €		52 805 €

STADE DIDIERJEAN CHARMES	42 500 €		42 500 €
STADE LES CHARMOTTES CHARMES	32 100 €		32 100 €
STADE HADOL	24 800 €		24 800 €
STADE CHAUMOUSEY	6 800 €		6 800 €
STADE UXEGNEY	7 300 €		7 300 €
GYMNASE LAPICQUE EPINAL	46 750 €		46 750 €
GYMNASE LA VOGUE LES BAINS	26 850 €	12 000 €	14 850 €
GYMNASE RENE ZALAFFI CHATEL SUR MOSELLE	63 810 €		63 810 €
GYMNASE MAURICE BARRES CHARMES	67 858 €		67 858 €
GYMNASE BERNARD JUTEAU THAON LES VOSGES	47 500 €		47 500 €
PISCINE OLYMPIQUE ROGER GOUJON EPINAL	961 952 €	555 500 €	406 452 €
PISCINE IRIS EPINAL	190 042 €	48 000 €	142 042 €
PISCINE GERMAIN CREUSE GOLBEY	118 101 €	45 000 €	73 101 €
PISCINE LEDERLIN THAON LES VOSGES	176 592 €	46 000 €	130 592 €
CENTRE EQUESTRE OLIMA	42 350 €	15 000 €	27 350 €
SALLE FERNAND DAVID GOLBEY	49 500 €		49 500 €
PALAIS DES SPORTS EPINAL	83 770 €		83 770 €
PATINOIRE EPINAL	514 951 €	360 000 €	154 951 €
EQUIP SPORTIF OLIMA	73 151 €		73 151 €
GYMNASE DE LA POSTE THAON LES VOSGES	40 800 €		40 800 €
SALLE DES SPORTS CHAVELLOT	11 830 €		11 830 €
BASE ROLAND NAUDIN	111 525 €	55 520 €	56 005 €
BASE NATURO	411 785 €	234 000 €	177 785 €
<b>SECTEUR LA VOGUE LES BAINS</b>			
CINEVOGE	20 850 €	20 500 €	350 €
RESEAU ECOLES SECTEUR LA VOGUE LES BAINS	13 500 €		13 500 €
POLITIQUE JEUNESSE SECTEUR LA VOGUE LES BAINS	42 000 €	7 000 €	35 000 €
<b>DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES</b>			
ATELIER OLIMA CENTRE TECHNIQUE DES FORGES	35 000 €	230 000 €	195 000 €

NB : Les coûts nets négatifs correspondent à des équipements excédentaires hors masse salariale.

\* \* \* \* \*

En second lieu, nous noterons les dépenses liées à nos contributions à des établissements publics pour un montant de 8,8 M€ :

Contributions aux établissements publics	BP 2023
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	3 700 349 €
La Souris Verte EPA	920 000 €
Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	840 692 €
Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)	780 000 €
Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	461 244 €
Office de Tourisme	456 000 €
Syndicat mixte Moselle Amont	410 000 €
SICOTRAL (REOM)	393 000 €
ENSTIB Remboursement frais de personnel mis à disposition	171 268 €
CROUS	140 000 €

	PT N°7/1
Syndicat mixte du Sillon Lorrain	130 000 €
VNF Frais de fonctionnement volet infrastructure Contrat Canal	121 428 €
Office de Tourisme promotion du Centre des Congrès	80 000 €
Office de Tourisme - Mission au Port d'Epinal	62 100 €
CESS (enseignement supérieur)	45 000 €
ENSTIB (enseignement supérieur)	40 000 €
GIP Sillon Lorrain (BMI)	36 300 €
ENSTIB (défis du bois)	35 000 €
CEJE (Centre d'Etudes Juridiques d'Epinal)	28 000 €
Syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC)	10 000 €
EPTB secteur Meurthe Madon	6 000 €
Comité d'itinéraire véloroute V50	5 000 €
Syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC)	4 050 €
Syndicat de La Lanterne	350 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 875 781 €</b>

Concernant le SDIS, l'augmentation 2022-2023 s'élève à 221 617 € entièrement pris en charge par la CAE. Depuis 2019, l'augmentation cumulée de la contribution au SDIS s'élève à 374 275 €.

\* \* \* \* \*

Les subventions de fonctionnement et différentes cotisations d'adhésion aux associations et établissements publics s'élèvent quant à elles à 2,36 M€ avec principalement :

Direction	Subvention aux associations	BP 2023
SOCIAL	Jeunesse et Culture	358 400 €
CULTURE	Vosges TV SEM	300 000 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	AGSU	200 000 €
TOURISME	GESN (club canoë kayak Golbey Epinal Saint-Nabord)	157 900 €
RH	Comité d'Action Sociale Epinal	117 260 €
SOCIAL	Mission Locale	111 025 €
PETITE ENFANCE	ASSOCIATION CRECHE BOUT'CHOU	106 000 €
PETITE ENFANCE	ASSOCIATION CRECHE POUSSE POUSSETTE	97 000 €
TOURISME	Association du Vieux Château	79 000 €
TOURISME	Office de Tourisme (Stade d'eaux vives)	66 118 €
DEVPT ECQ	Association DHDA	65 000 €
DEVPT ECQ	Vosj'Innove	60 000 €
CULTURE	Compagnie Rêve Général	54 000 €
DEVPT ECQ	Aides à la location immobilière	40 000 €
DEVPT ECQ	Agence de développement économique (CCI)	40 000 €
CULTURE	Ecole musicale de Chavelot	36 000 €
SOCIAL	Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED)	32 500 €
CULTURE	Atelier Image Plus (soutien numérisation)	32 000 €
DEVPT ECQ	TZLCD Territoire zéro chômeur de longue durée	30 000 €
DEVPT ECQ	Programme WoodChem Valley (CRITTBOIS)	30 000 €
CULTURE	Val de Vôge (Harmonie La Balnéenne)	29 100 €

CULTURE	Imag'Est	25 000 €
CULTURE	Vosges TV (tournage BMI)	20 000 €
DEVPT ECQ	PETVA (Pôle EcoTerr Vosges Alimentation)	20 000 €
SPORTS	Compétitions Stade d'Eaux Vives (3 compétitions en 2023)	20 000 €
DEVPT ECQ	Convention PLATO Région Grand Est	15 000 €
TOURISME	Club Hôtelier d'Epinal	11 500 €
DEVPT ECQ	PEEL (CCI)	11 250 €
DEVPT ECQ	DLA (Dispositif Local d'Accompagnement à l'économie)	10 900 €
DEVPT ECQ	CINESTIC	10 000 €

\* \* \* \* \*

A cela s'ajoute la participation du budget général aux budgets annexes pour un montant total de 1 590 000 €, contre 1 510 000 € en 2022 :

Budget Annexe	Montant CA 2022	Montant BP 2023
Scènes-Vosges	910 000 €	970 000 €
Zones Economiques	120 000 €	350 000 €
Locations Commerciales	480 000 €	270 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 510 000 €</b>	<b>1 590 000 €</b>

\* \* \* \* \*

Enfin, les frais financiers relatifs à la dette et aux lignes de trésorerie représentent 850 300 €, contre 401 223 € en 2022, avec un taux d'intérêt moyen de 2,22 % en 2023 contre 1,08 % en 2022.

La structure de notre dette, constituée par 56,17 % de prêts à taux fixes et 43,83 % de prêts à taux variables, limite l'impact de la hausse des taux.

\* \* \* \* \*

Comme déjà évoqué, une réserve de fonctionnement a été constituée à hauteur de 497 457 €.

Et l'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 4 995 000 €.

\* \* \* \* \*

**En matière d'investissement**, il est proposé la poursuite de nos actions en matière d'aide à l'habitat et aux travaux de rénovation énergétiques, au développement des énergies renouvelables, mais également en matière de développement économique par les aides aux entreprises, le sport, la culture, la petite enfance ou encore le tourisme pour améliorer notre attractivité et notre dynamisme, et répondre à la qualité de vie de nos administrés.

Afin de réaliser nos ambitions, nous pouvons compter sur les recettes suivantes en intégrant les restes à réaliser 2022 :

	<b>BP 2023 (€)</b>	<b>%</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	5 263 143 €	13,66%
Virement de la section de Fonctionnement	4 995 000 €	12,96%
Subventions	12 483 164 €	32,40%
Emprunt nouveau	7 525 628 €	19,53%
Fonds de compensation de la TVA	4 302 000 €	11,17%
Opérations pour compte de tiers	560 000 €	1,45%
Amortissements et opérations d'ordre	3 400 163 €	8,82%
<b>TOTAL</b>	<b>38 529 098 €</b>	<b>100,00%</b>

\* \* \* \* \*

Concernant les emprunts :

En 2022, nous nous désendetterons de 5 620 679 € par le remboursement du capital des emprunts du budget général et annexes :

<b>Remboursement 2023 du capital des emprunts :</b>	<b>5 620 679 €</b>
dont :	
Budget général	4 304 063 €
Scènes Vosges	248 682 €
Souris Verte	358 494 €
Locations commerciales	331 830 €
Zones Economiques	320 703 €
Zone Hermitage	56 907 €

Il convient de déduire 60 000 € qui correspond à l'annuité de l'emprunt de 1,2 M€ pour la SEM TERR'ENR réalisé en 2020 (qui sera donc amené à s'éteindre), ainsi que l'emprunt spécifique de 3,2 M€ pour la Maison de l'Habitat sur 20 ans avec un remboursement en capital de 160 000 € par an.

Le nouvel emprunt 2023 s'élèvera ainsi à 5 400 679 €.

Il conviendra de contracter un emprunt complémentaire pour le 2<sup>ème</sup> versement au capital de la SEM TERR'ENR pour un montant de 1 200 000 €.

Par conséquent, nous vous proposons pour 2023, un emprunt total de 6 600 679 € :

<b>Emprunt 2023 :</b>	
Nouvel emprunt potentiel	5 620 679 €
Déduction emprunt SEM TERR'ENR (1 <sup>er</sup> versement)	-60 000 €
Emprunt spécifique Maison de l'Habitat	-160 000 €
<b>Nouvel emprunt endettement constant :</b>	<b>5 400 679 €</b>
Emprunt spécifique SEM TERR ENR entrée au capital 2 <sup>ème</sup> versement	1 200 000 €
<b>Nouvel emprunt BP 2023 :</b>	<b>6 600 679 €</b>

Enfin, dans le cadre des opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments (Intracting), un emprunt complémentaire auprès de la CDC est prévu à hauteur de 911 259 €.

La CAF brute s'élèvera en budgets consolidés à 7,4 M€ et le nombre d'années de CAF pour rembourser les emprunts s'élèvera à 7 ans (et 7,4 ans en intégrant l'emprunt pour la SEM).

\* \* \* \* \*

Avant de vous présenter les opérations d'investissement 2023, je vais laisser le soin à Monsieur le Président de vous exposer le Programme Pluriannuel d'Investissement 2023-2026.

\* \* \* \* \*

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 38 529 098 € avec les restes à réaliser :

	<b>BP 2023</b>
Résultat d'investissement reporté	12 641 556 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 728 276 €
Emprunts	4 304 063 €
Opérations d'investissement	16 335 488 €
Opérations pour compte de tiers (PIG Habitat)	195 000 €
Subventions d'équipements versées (fonds de concours...)	2 110 715 €
Autres immobilisations financières (Territoire zéro chômeurs)	14 000 €
Participation SEM TERR ENR	1 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 529 098 €</b>

Pour les opérations réelles, avec un total de 24,2 M€ (y compris les restes à réaliser), nous retrouvons :

- ↳ L'efficacité énergétique autofinancée (994 000 €) avec 10 sites différents et pose de panneaux photovoltaïques au Port d'Epinal et à la Patinoire.
- ↳ Dépenses pour les services (306 000 €) : Matériel, informatique ....

- ✂ Grosses opérations (5 068 000 €) : Médiathèque de Golbey, Haut-Débit, Faculté de Droit, Extension crèche de Golbey, Gymnase de la Vôge-les-Bains, Forteresse de Châtel-sur-Moselle (galeries et démolition Hôpital).
- ✂ Entretien Patrimoine (1 716 000 €) : Accessibilité, travaux dans les bâtiments, toiture BMI, voiries...
- ✂ Culture (487 000 €) : Micro-folies et ouvrages lecture publique.
- ✂ Equipements sportifs : 481 000 €.
- ✂ Stades : 1 609 000 € (étude Stade Sayer, Charmes, Padoux).
- ✂ Subventions aux entreprises (développement économique) : 450 000 €.
- ✂ Aide à l'habitat : 375 000 €.
- ✂ Développement durable : 2 125 000 € (GEMAPI, Eaux pluviales, ...).
- ✂ Tourisme : 856 500 € (Site de Bouzey, véloroute, Woodies,...).

\* \* \* \* \*

Il vous est ainsi proposé :

D'ADOPTER le budget primitif 2023 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

- Voté par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres opérations d'équipement,
- Voté par chapitres pour la section de fonctionnement,
- Avec reprise des résultats et des restes à réaliser, après le vote du CA de 2022, tel qu'il figure ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	38 529 098 €	94 792 198 €
Recettes	38 529 098 €	94 792 198 €

DE PRECISER que les dépenses relatives au compte « 6232 » sont toutes des dépenses liées à l'organisation de manifestations à caractère artistique, culturel, sportif, touristique (feux d'artifices, spectacles...) et relatives à la petite enfance (goûters, événements avec les familles, spectacles...).

D'APPROUVER l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

Opération AP/CP 5001 : Programme d'intérêt général de l'habitat 2018/2020 :

AP PIG 2018-2020 (€ TTC)		Réalisé antérieur 2018-2022	CP 2023
<i>Aides directes CAE 20422</i>	647 271,69	527 271,69	120 000

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au BP 2023 du budget général.